



Le 30 mars 2021, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est rassemblé à la Salle Emmanuel Chabrier de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Antoine TRYSTRAM, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Régine HINET, Mme Joëlle DANIEL, M. Michel HIRTZ, M. Régis SALIC, M. Ludovic BOURDIN, M. Philippe CLEMOT, Mme Karine BARTHELEMY, Mme Caroline BOILLE, M. Arnaud TURMINEL, Mme Marie-Christine DE SAINT SALVY, M. Christophe LOYAU-TULASNE (à partir de 18h47, soit à partir de n°DELA 037151009/2021-8.8), Mme Betsabée HAAS (à partir de 19h08, soit à partir de n°DELA 037151009/2021-8.8), M. Christian VRAIN (suppléant), M. Alain BASTIE (suppléant).

DATE DE LA CONVOCATION

24 mars 2021

DATE D’AFFICHAGE

24 mars 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents :

16

17 (à partir de 18h47)

18 (à partir de 19h08)

Pouvoir(s) :

M. Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.

M. Gérard DAVIET a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.

M. Bruno FENET a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.

Mme Nathalie GUENAUT a donné pouvoir à M. Antoine TRYSTRAM.

M. Jacques LEMAIRE a donné pouvoir à M. Antoine TRYSTRAM.

Mme Axelle TREHIN a donné pouvoir à Mme Régine HINET.

Absents excusés :

Mme Hédia GHANAY, M. Christophe LOYAU-TULASNE (jusqu'à 18h46, soit jusqu'au n°DELA 037151008/2021-7.1 inclus), Mme Mélanie FORTIER, Mme Céline DELAGARDE, M. Michel GILLOT, Mme Sylvie POINTREAU, M. Didier THEME, Mme Armelle AUDIN, Mme Betsabée HAAS (jusqu'à 19h08, soit jusqu'au n°DELA 037151008/2021-7.1 inclus), M. Grégory PODDA, Mme Isabelle MELO, Mme Pascale DELAUNAY, M. Benoit BARANGER.

Secrétaire de séance : M. Antoine TRYSTRAM

DELA 037 151 011 / 2021 – 4.2

RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste d'assistant de conservation

Le Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1°,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 24, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'organisation des archives municipales.

Décide

Article 1 : de recruter un agent contractuel dans le grade d'assistant de conservation – échelon 4 à temps complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'1 mois, allant du 1er juin au 30 juin 2021.

Cet agent assurera des fonctions d'archiviste.

Article 2 :

d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 31 mars 2021

Le Président,
Sébastien MARAIS



ANVAL

*(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)*

Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE